



Caisse d'Assurance Vieillesse
des Experts-comptables et des Commissaires aux Comptes

REGIME COMPLEMENTAIRE

» DEMANDE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE «

I - RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Situation de famille :

Date et lieu de naissance :

Nombre d'enfants :

Adresse :

..... N° de téléphone :

Adresse e-mail :

N° de Sécurité Sociale : _ _ _ _ _

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CONJOINT

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

N° de Sécurité Sociale : _ _ _ _ _

**A sa réception, ce document sera traité par un système de gestion électronique.
Remplissez-le clairement, sans surcharge ni rature.**

III - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE

à la date du :

• Je demande ma retraite avec cessation de l'activité relevant de la C.A.V.E.C.

* A taux plein :

- J'ai 65 ans et totalise 15 années de cotisations
- J'ai 70 ans et totalise 10 années de cotisations
- Je suis médicalement inapte au travail et totalise 10 années de cotisations

* Avec abattement de 5 % par année d'anticipation :

- J'ai entre 60 et 65 ans et totalise 15 années de cotisations

* Vous joindrez les attestations de radiation :

- du Tableau de l'Ordre des Experts-comptables,
et/ou
- de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

• Je demande ma retraite avec maintien de l'activité relevant de la C.A.V.E.C.

- J'ai 65 ans et totalise 15 années de cotisations
- J'ai 70 ans et totalise 10 années de cotisations

La cotisation cesse d'être due à compter du premier jour du trimestre civil qui suit la radiation des instances professionnelles.

Le retraité en activité est redevable de la cotisation dans les conditions définies à l'alinéa 3 de l'article 57 des statuts ; toutefois cette cotisation de solidarité ne peut être supérieure à la classe la plus élevée en vigueur au jour de la liquidation de la retraite.

La cotisation à la charge des retraités qui ne comporte pas l'attribution de points, est retenue par quart sur les arrérages de chaque trimestre de retraite.

Fait à :

Le :

Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme d'assurance vieillesse.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations (articles L 377-1 du Code de la Sécurité Sociale, 313-1, 313-3 433-19, 441-1 et 441-7 du Code Pénal).